

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-AS6

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
 Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
 M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Inclusion sociale et protection des personnes	780 000 000	0	
Handicap et dépendance	0	780 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0	
TOTAUX	780 000 000	780 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter la participation forfaitaire de l'État à la prise en charge de ces mineurs lorsqu'ils sont confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) en transférant 780 millions d'euros du programme 157 « Handicap et dépendance » vers l'action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». Il appartiendra évidemment au Gouvernement de lever le gage afin que le programme 157 ne soit pas impacté par les impératifs de recevabilité financière de cet amendement.

Fin 2018, nous comptions 31 100 agents sociaux et éducatifs employés par les conseils départementaux de France (hors Mayotte). Ce montant supplémentaire attribué aux départements permettra de doubler les effectifs et donc de recruter 30 000 agents supplémentaires.

Les assistants familiaux et personnels de l'aide sociale à l'enfance de La Réunion étaient mobilisés en octobre 2023 pour dénoncer leurs conditions de travail et les conséquences du manque de moyen dans leurs relations avec les jeunes et leurs familles. Leurs revendications sont partagées par l'ensemble de leurs collègues sur le territoire national et il est urgent de leur apporter une réponse à la hauteur des enjeux.

Il est temps d'agir et de refonder le fonctionnement de l'ASE, et cela passe prioritairement par un recrutement massif. Le Gouvernement devrait également s'assurer que la participation forfaitaire de l'État permettent aux départements d'accueillir réellement les jeunes jusqu'à 21 ans ; voire 25 ans.